

Land art 09 : l'œuvre en lumière

Présentation

Avec plus de 35 millions de visiteurs depuis son ouverture en 1987, le Futuroscope, doit son succès depuis plus de 20 ans à son positionnement unique sur le marché des loisirs. Entre le divertissement, propre aux parcs d'attractions, et la découverte pédagogique, propre aux parcs à thème et aux musées, sa force tient au fait d'avoir su intégrer, dès le début, cette « réconciliation des contraires » et de pouvoir proposer aux visiteurs de s'amuser en se cultivant. C'est en revendiquant ce positionnement singulier, où connaissance et plaisir se rejoignent, que le Futuroscope se réinvente chaque année et continue d'innover.

l'œuvre en lumière

Depuis 3 ans, le Futuroscope ouvre ses portes aux artistes pour éveiller la curiosité des visiteurs et dialoguer autrement avec le lieu, permettant ainsi une rencontre privilégiée avec le public. Dans la continuité de ce développement, le Futuroscope souhaite, en 2009, s'enrichir de nouvelles œuvres sur le thème de la lumière (sculptures, projections, installations interactives...).

Les dernières impressions que les visiteurs emportent avec eux de leur journée au Futuroscope sont nocturnes. En investissant ce moment magique de la fin de la visite, ce nouveau thème donne un relief poétique au land art. La perception du lieu change grâce à la lumière, les installations existent différemment et la lumière leur confère deux représentations, l'une diurne et l'autre nocturne.

Placées en certains points stratégiques du parc, elles habillent le parcours de visite. Elles sont aussi des appels visuels depuis l'extérieur du Parc. Au regard du thème de la lumière, voici quelques réflexions que nous souhaitons voir abordées à travers la prochaine édition du Land art :

La dualité jour-nuit : l'œuvre évolue, se métamorphose entre le jour et la nuit.

L'œuvre nocturne : A peine perceptible de jour, l'œuvre se révèle la nuit.

L'architecture en lumière : L'œuvre lumineuse est projetée sur les façades de certains pavillons du parc et transforme l'architecture en sculpture éphémère.

Objectifs

Pour l'édition 2009, nous souhaitons accueillir 5 œuvres sur le thème « l'œuvre en lumière », à l'initiative d'artistes personnes physiques, ou de personnes morales, autour de disciplines particulières (sculpture, photo, land art, installations...) sur appel à projets. Les œuvres seront réparties sur le site du Parc du Futuroscope, Les propositions d'interventions artistiques doivent être résolument contemporaines ; nous accueillerons plus particulièrement les œuvres qui invitent à l'évasion, provoquent l'étonnement ou changent nos perceptions de l'environnement. Les œuvres, exposées à l'extérieur devront s'intégrer aux lieux (paysage, architecture, végétation...), voire dialoguer avec eux.

Enfin, les orientations ludiques, poétiques ou participatives seront encouragées, les propositions de nature interactive, en arts numériques et petites énergies écologiques (vent, ...) seront les bienvenues.

Conditions générales

Les candidats qui souhaitent participer doivent envoyer leur dossier avant le 20 avril. Un comité de sélection se réunira fin avril pour qualifier les projets retenus, et déterminer leurs implantations sur le site.

- Les œuvres seront mises en place au plus tard fin juin 2009. Le parc accueille les candidats sélectionnés en résidence le mois précédant l'installation (hébergement gratuit).
- Dans le cadre du projet autour de l'œuvre en lumière, 5 dossiers seront sélectionnés.
- Le Parc du Futuroscope s'engage à fournir au candidat sélectionné les moyens matériels et techniques nécessaires à la réalisation de l'œuvre le cas échéant, tels qu'ils ont été définis d'un commun accord, et à prendre en charge les frais justifiés de déplacements du candidat.
- Le Parc du Futuroscope versera à chaque candidat sélectionné une somme brute hors taxes de 2500 euros couvrant la réalisation du projet du candidat ainsi que son exposition sur le Parc du Futuroscope pendant une durée de deux ans à compter de la date d'installation de l'œuvre. La somme sera délivrée au candidat par le moyen de son choix, sur présentation d'une facture.
- Le Parc du Futuroscope assurera la promotion des implantations par le biais de différents supports dont il décidera seul de l'opportunité : dossier de presse, catalogue d'exposition, signalétique spécifique sur site. La promotion sera relayée dans les différents supports de communication du Parc (brochure, site internet...). Un événement d'inauguration sera organisé avec la presse, la présence des candidats sélectionnés le jour de l'inauguration étant obligatoire.
- Les œuvres devront rester exposées au Parc du Futuroscope pendant une durée de 2 ans à compter de la date d'installation. Elles restent la propriété du candidat.
- Une convention liera Le parc du Futuroscope au candidat et précisera les conditions générales de participation (notamment organisation, durée et dates de la résidence, conditions de travail, dates de montage, démontage, engagement du candidat à présenter son projet au public...)
- Le Parc du Futuroscope se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler le projet « l'œuvre en lumière » dans l'hypothèse où les candidatures présentées ou retenues seraient en nombre insuffisant (inférieures à 5) ou ne seraient pas retenues par le jury.

Date limite de dépôt des dossiers : le 20 avril 2009

Toutes les infos sur le Parc du Futuroscope : <http://www.futuroscope.fr>

Renseignements : Olivier Héral +33 (0)5 49 49 21 25 , oheral@futuroscope.fr.

Modalités

Retourner le bulletin de candidature en y ajoutant les pièces suivantes :

- Justificatifs d'affiliation du candidat à tout organisme de gestion de la sécurité sociale lié à son statut d'artiste (Maison des Artistes par exemple), ou extrait Kbis pour les personnes morales, ou tout document équivalent pour les candidats intervenant sous un autre statut.
- Un CV relatant le parcours artistique du candidat
- Projet préliminaire : Une esquisse du projet, sur format A3, sur laquelle seront précisés notamment les matériaux utilisés et la logistique nécessaire au montage (temps de montage, matériel nécessaire)
- Description de la démarche artistique envisagée en adéquation avec le concept

NOM, Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel _____

Site internet : _____

Titre de l'oeuvre : _____

Descriptif : _____

Je soussigné(e) _____

Déclare me porter candidat(e) pour participer à l'événement Land art 09 en pleine connaissance et acceptation des conditions décrites dans l'appel à projet artistique.

Date

Signature

Le dossier de candidature sera retourné **jusqu'au 20 avril 2009** par mail à : oheral@futuroscope.fr ou à l'adresse suivante :

ACI
Olivier Héral
Parc du Futuroscope
BP 2000
86130 JAUNAY CLAN